

## PISTES D'AMÉLIORATION PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE SUR L'APICULTURE

par Jean-François Molle<sup>1</sup>

### Avertissement

La question des abeilles et des pesticides est, en France, hautement conflictuelle depuis plusieurs années. Dans ce domaine, bon nombre de pistes d'amélioration souhaitées par les parties sont donc naturellement en opposition.

L'Académie n'ayant ni les moyens, ni la mission de trancher sur ce sujet complexe pris d'ailleurs en compte par d'autres instances, les éléments de progrès dans ce secteur sont donc délibérément laissés hors du champ des présentes propositions.

Cette liste, établie par le groupe de travail de l'Académie, n'est donc pas censée constituer l'inventaire exhaustif des actions qu'il serait souhaitable d'entreprendre en faveur des activités imbriquées que sont l'agriculture et l'apiculture, d'autant que certaines pistes doivent être approfondies.

### A. – Pour mieux connaître les abeilles domestiques

1. La France ne dispose pas d'un dispositif de **suivi indiscuté de la santé des abeilles domestiques ni même de leur mortalité.**

Aucun progrès durable n'est envisageable et beaucoup de voies d'amélioration prêteront toujours le flanc à la critique tant qu'on ne disposera pas de cet outil de mesure.

Le groupe de travail recommande donc de rendre plus strict le suivi sanitaire des abeilles par les Pouvoirs Publics et de **réactiver de façon urgente les suivis de terrain dans quelques régions clé**, anticipant ainsi le schéma qui devrait être à plus long terme, appliqué au niveau national

2. Les abeilles domestiques souffrent de pathologies ou de parasitoses diverses mal connues et/ou mal traitées (Varroase en particulier). Le groupe de travail recommande donc que des discussions s'engagent entre Pouvoirs Publics, apiculteurs et industriels, à l'instar de la table ronde allemande, afin de préciser les conditions de mise sur le marché intérieur de produits ou de solutions de traitement adaptées et efficaces.

3. Le groupe a souligné la diversité génétique des abeilles, diversité qui compromet les résultats de recherche ou d'évaluation.

Il conviendrait donc de promouvoir la recherche génétique sur les abeilles pour tirer parti des progrès de cette discipline **afin** d'améliorer et d'augmenter la production nationale des reines, de contrôler leur importation ainsi que la traçabilité des essaims vendus sur le marché.

---

<sup>1</sup> Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France.

## B. – Pour mieux gérer les interactions « apiculture – agriculture »

1. Des chiffres impressionnants ont été avancés pour traduire le bénéfice financier non comptabilisé de la pollinisation de productions agricoles par l'entomofaune pollinisatrice. Par ailleurs, les techniciens de l'apiculture indiquent que les agriculteurs sont quelquefois assez ignorants de la biologie des abeilles, des contraintes de l'apiculture et des bénéfices que représentent pour eux l'action des pollinisateurs.

Pour combler ce **déficit des connaissances**, l'Académie propose que soit mis en place un programme de formation des techniciens de chambre d'agriculture ainsi qu'un module de formation spécifique dans l'enseignement des lycées agricoles. La diffusion de cette connaissance est clairement de nature à favoriser le dialogue et à permettre la résolution de nombreux conflits par le dialogue au niveau local.

2. Une des raisons de l'affaiblissement des ruches qui les rend plus vulnérables aux attaques de maladies ou de parasites réside dans une **alimentation des abeilles** périodiquement déficitaire en quantité ou en qualité

Suite à des travaux nombreux et concluants à ce sujet, l'Académie recommande donc la prise en considération effective d'éléments de gestion du territoire agricole et des paysages ruraux, avec des actions volontaristes dans des domaines tels que :

- la mise en place effective dans le cadre du gel des terres de couverts de jachères qui soient des sources de pollen et de nectar, avec une attention spécifique aux couverts installés en bordure des cours d'eau ;
- l'adoption de modalités d'entretien plus différenciées pour les bords de route et d'autoroute, les voies ferrées, les chemins, les haies... pour laisser sa place à la floraison échelonnée de la végétation spontanée ;
- une connaissance plus approfondie et mieux vulgarisée des caractéristiques de la flore en regard des insectes pollinisateurs.

3. Les dossiers d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires comportent depuis longtemps des parties relatives à la préservation des insectes pollinisateurs prenant essentiellement en compte la toxicité aiguë sur les insectes adultes (directive 91-414), bien que des études de toxicité sur couvain sont prévues dans certains cas par la directive.

L'Académie recommande donc d'approfondir l'évaluation des produits phytosanitaires visant non seulement la mortalité des adultes mais aussi les questions de comportement avec des études et des essais de terrain validés pour éviter la mise en œuvre de facteurs de sécurité importants qui dénaturent la signification des résultats.

## C. – Pour situer d'emblée la démarche de progrès dans un contexte international

Certaines des pistes de progrès énoncées s'avèrent d'emblée européennes, voire font appel à des connaissances internationales.

On sait par ailleurs que la surmortalité des abeilles et la raréfaction des pollinisateurs se pose dans la quasi totalité des pays européens, certains ayant mis en place des démarches pour évaluer ou gérer ces problèmes.

Développer l'approche internationale s'avère donc nécessaire, non seulement pour tirer parti des expériences et recherches menées dans d'autres pays, mais aussi pour se rapprocher d'organismes ou de structures existantes « ad hoc » existantes comme IAHAC, EurBee ou ICPBR.

Pour aller plus loin et compte tenu de ce qui précède, l'Académie d'Agriculture de France propose d'organiser **un colloque scientifique européen annuel**, rencontre qui pourrait se faire dans un cadre « interacadémique ».

#### **D. – Pour renforcer l'apiculture française et ses pratiques**

L'apiculture est une activité sophistiquée pratiquée par plusieurs milliers d'apiculteurs (de l'ordre de 70 000 apiculteurs dont 2 000 professionnels). Il existe donc un besoin régulier de formation, en particulier pour les nouveaux pratiquants.

Les bonnes pratiques apicoles évoluant en permanence, il est donc indispensable d'assurer une veille technique internationale sur ces innovations, voire de conduire les études permettant de les mettre au point.

Enfin, des enjeux sanitaires majeurs apparaissant régulièrement (nouvelle nosérose en Espagne, *Aethina thumida*, etc...), les problématiques émergentes doivent être détectées, analysées et éventuellement transférées « en amont » vers la recherche.

Pour toutes ces raisons, l'Académie recommande de mettre en place **un centre technique apicole national**. Un tel projet doit être **bâti et proposé par l'ensemble de la profession**.

*(Reçu le 13 juin 2006)*